

**Procès-verbal  
du conseil municipal  
de la commune d'AUXELLES-HAUT**

**Séance du 11 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Au préalable, les élus ont reçu les documents présentés en séance.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; après s'être proposée, Geneviève DUFOUR est désignée secrétaire de séance. Elle fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Présent(s) :

Amandine BLANC, Raymond  
DEMEUSY, Geneviève DUFOUR,  
Dominique GUYENNET, Frédéric  
LOUBAT, Fatima MAMMAR, Adrien  
PY, Arnaud ZIEGLER

Absent(es) :

Représenté(s) :

Julien MERCIER représenté  
par Adrien PY, Jean-Robert  
SARRAZIN représenté par  
Arnaud ZIEGLER

**1) Adoption du Procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2023**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations particulières.

**2) Remboursement de frais engagés par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire, a avancé pour la commune l'achat d'un robinet pour la Serrurerie d'un montant de 91.79€ chez TEREVA à Belfort car il n'y avait plus de compte ouvert au nom de la commune d'AUXELLES-HAUT.

Il demande que la commune le rembourse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **Autorise** le remboursement d'un montant de 91.79€ à Monsieur le Maire concernant l'achat d'un robinet pour la serrurerie.

**3) Convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF**

Monsieur le Maire informe que l'ONF nous propose de signer une convention d'exploitation groupée de bois pour l'année 2023 et pendant toute la durée nécessaire à l'exploitation des chantiers et au suivi de la vente des bois qui en sont issus.

L'exploitation groupée signifie que la commune met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, afin qu'ils soient vendus, par contrats, façonnés dans le cadre des ventes groupées. En effet, l'ONF conclut un contrat de vente en son nom, à la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chaque propriétaire la part qui lui revient, déduction faite des frais de recouvrement-reversement (article D214-22) et des charges engagées (bucheronnage, débardage...) par l'ONF pour l'exploitation des bois.

*Raymond DEMEUSY demande si l'ONF s'occupe de tout : grume, houppiers... Adrien PY répond que oui, les arbres sont vendus avant d'être abattus avec un échéancier d'intervention.*

*Monsieur le Maire rajoute que, l'année dernière, nous avons eu 5 acheteurs dont ... des autrichiens (mais pas des chinois !). Cette année on reconduit la formule même si l'ONF ne nous a pas encore transmis un bilan définitif 2022.*

*Dominique GUYENNET fait remarquer qu'il y a beaucoup de charges à payer à l'ONF. Mr le Maire répond qu'il s'agit d'une avance et que la situation finale comprend les frais de bûcheronnage, de débardage, de transport et de gestion de chantier par l'ONF.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation groupée avec l'ONF pour l'année 2023.

#### **4) Adhésion au service Vigifoncier de la SAFER**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère par l'intermédiaire de la CCVS à Vigifoncier. C'est un outil de veille foncière mis en place par la SAFER. Il permet d'accéder à des données foncières sur l'espace agricole et naturel, d'avoir une information des ventes sur la commune, d'avoir des données historiques et statistiques sur les dynamiques et les mouvements fonciers sur la commune et de connaître les prix pratiqués.

La CCVS propose de reconduire le partenariat avec la SAFER pour 3 ans et de refacturer aux communes leur quotepart

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler l'adhésion pour 3 ans au service Vigifoncier via la CCVS.

#### **5) Signature de la Charte Opération Grand Site**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Auxelles-Haut est engagée depuis 2016 dans l'Opération Grand Site du Ballon d'Alsace. Au départ, c'est une initiative menée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le label permet la reconnaissance par le Ministère de l'environnement et de l'écologie d'un site protégé remarquable afin de mieux le préserver tout en maîtrisant sa fréquentation. Sont des Grand Sites les Gorges de l'Ardèche, le Cap gris-nez, la Sainte Baume, le Puy Mary.

Afin de pouvoir obtenir ce label « Grand Site de France » à l'horizon 2026, Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges propose aux partenaires (régions, départements, communautés de communes, communes) de signer une charte confirmant leur mobilisation. La charte met en avant les ambitions, les valeurs et la volonté de mettre en œuvre les objectifs du Grand site en vue du label.

Outre l'effet facilitateur pour obtenir des subventions, elle permet de développer le tourisme local et d'utiliser le logo du Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace dans les outils de communication.

*Monsieur le Maire rajoute qu'Auxelles-Haut est concerné par l'action "Préservation-ouverture des paysages". Adrien Py rappelle que le Département est partie prenante, et a racheté tous les bâtiments du sommet du Ballon pour un projet de logements touristiques. Cependant, il n'est pas propriétaire des pistes de ski et n'a pas de projet global avec des activités sportives comme le VTT.*

*Amandine Blanc fait remarquer qu'il manque de terrains de camping dans le secteur.*

*Monsieur le Maire rajoute qu'il faut que les villages dans les vallées soient en capacité d'accueillir les touristes. Adrien Py cite l'exemple de Remiremont qui a reçu une grosse subvention pour l'aménagement d'un parc de cross-country car ils ont toutes les infrastructures autour pour accueillir les touristes.*

*Raymond Demeusy demande pourquoi Auxelles-Haut est concerné par l'opération Grand Site ?*

*Monsieur le Maire répond que le périmètre concerne les zones protégées à divers titres, dont nos crêtes (Querty, Planche des Belles Filles) qui sont en Natura 2000, en Réserve, en protection de biotope etc.*

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur le Maire pour représenter la Commune lors de la signature officielle
- **Autorise** Monsieur Maire à signer la Charte Opération Grand Site.

## **6) Modification de la convention Entre Les Cimes**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'association locale "Entre les Cimes" qui a pré-validé une modification des tracés des 2 pistes de VTT enduro descendant du haut du Mont Ménard, côté montagne de la Suisse. Les arrivées seront désormais proposées rue des Etangs. L'association a consulté l'ACCA et revu sur le terrain quelques passages.

*Dominique Guyennet demande si les habitants de la rue ont été consultés et s'ils sont d'accord car c'était le coin tranquille d'Auxelles pour les promeneurs.*

*Adrien Py répond que, justement, les gens râlaient car il y avait trop de vélos au Mont Ménard. Depuis la création des pistes, les cyclistes montent par le mont Ménard et redescendent par les pistes. Vu la technicité du bas des pistes, les vélos vont doucement.*

*Amandine Blanc demande si on ne peut pas interdire le stationnement au bout de la Rue des Etangs ? Mr le Maire répond qu'il n'y a jamais eu trop de problèmes. Adrien Py ajoute que les pistes arrivent 10 mètres au-dessus du parking.*

*Frédéric Loubat estime qu'il vaut mieux des vélos que des quads ou des véhicules à moteur.*

*Dominique Guyennet fait remarquer qu'il y a un problème de signalétique au niveau du pont et que l'on ne sait pas qui est prioritaire. L'endroit peut être dangereux pour les enfants. Adrien Py répond que la signalétique va être faite pour protéger correctement les promeneurs.*

Adrien PY ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Dominique Guyennet) :

- **Modifie** l'annexe de la convention comme annexé à la délibération

## **7) Pose d'un panneau « Division Française Libre »**

Monsieur le Maire informe que, courant de l'été, il a rencontré Mme Marie-Hélène Chatel, déléguée mémoire de la 1ère DFL, et M. Olivier Cardot, le délégué départemental de la Fondation de la France libre qui avaient demandé un rendez-vous.

Ceux-ci souhaitent poser un panneau pour retracer le parcours de la 1ère Division Française Libre qui était passée par Auxelles-Haut.

*Amandine Blanc demande s'il s'agit d'un panneau explicatif et pense aussi aux installations de l'Ecole Jacot qui mériteraient une explication ?*

*Frédéric Loubat n'a rien contre les panneaux mais trouve "lugubre" le cumul des références aux morts.*

*M. le Maire refuse que le panneau soit mis à l'entrée du village mais propose une place à côté du monument aux morts. Pour l'Ecole Jacot, c'est demandé, y compris une signalétique du parcours "pancartes postales".*

*Il rappelle que le PNRBV a une charte sur la signalétique qui concentre les points d'information. Adrien Py approuve l'installation en un seul point. Il dit que certains balisages ne sont pas forcément suivis (sentier équestre).*

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Autorise** la pose d'un panneau « Division Française Libre »
- **Décide** qu'il soit posé auprès du monument aux morts.

## 8) Convention de pâturage au Querty

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de pâturage au Querty, arrivée à échéance, pour une durée de cinq ans, de 2023 à 2027.

En cohérence avec les objectifs de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois, le prestataire devra réaliser, conformément au cahier des charges, une gestion pastorale extensive adaptée aux objectifs de maintien, voire d'amélioration de la richesse écologique du site.

Mme Sandrine GOUAT exploite le chaume depuis 2008.

Aussi, M. le Maire propose de renouveler la convention avec cette agricultrice pour les années 2023 à 2027 avec un loyer de 20,44€ l'hectare soumis à la variation de l'indice des fermages.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **Confie** la gestion pastorale de la chaume du Querty à Mme Sandrine GOUAT de 2023 à 2027
- **Autorise** Monsieur Maire à signer la convention entre le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la Commune et Mme Sandrine GOUAT.

## 9) Orientations budgétaires 2024

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission "Bâtiments/travaux" a décidé de "finir ce qui est commencé". Ainsi, il est proposé de demander au Département une subvention pour la rénovation intérieure de la Cure (cuisines, carrelage, sols souples, salles de bains).

Les prochains projets restent :

- Stolle : reconversion des chambres d'hôte en appartement + remise aux normes électriques

Actuellement les gérants terminent l'habillage/façade du four

- Voirie : accotements, caniveaux. Pour 2023, enrobés prévus mi-octobre
- Eclairage public : fin du passage en LED

D'autres projets sont évoqués :

- Garage à vélo pour les écoliers : à l'abri bus ou au niveau du panneau d'affichage. Système simple et efficace à privilégier.
- Panier de basket (en cours de commande). Il sera installé sur un poteau entre le préau et la fenêtre de la salle des fêtes avec marquage de la raquette au sol. Balançoire Enfants devant la Stolle.
- Demande d'installation d'un banc pour l'école.
- Suite viabilisation pour la Serrurerie.

Pour ce qui concerne le budget fonctionnement 2024, il n'est pas prévu de modifications significatives.

Les demandes de subventions 2024 seront à voter lors du Conseil municipal d'octobre.

## 10) Bilan du marché et des festivités d'été.

- Mardis d'Auxelles-Haut :

Fatima Mammam rappelle que le conseil a décidé et voté l'engagement de la commune pour les mardis-marché d'été mais qu'elle a peiné à trouver des élus et des bénévoles pour faire le parking, la navette et le rangement. Elle souhaite procéder autrement pour l'année prochaine

avec un planning complet avant de commencer la saison. Les élus seront mis à contribution environ 3 fois pour les 3 mois. Si quelqu'un est absent, il s'arrangera avec une autre personne.

Fatima Mammar dit qu'elle n'a pas réussi à faire systématiquement le décompte des exposants pour la facturation à cause de cette gestion chaotique des bénévoles.

M. le Maire relève que la majeure partie des villageois aiment bien aller aux mardis-marché. Il y a l'ambiance, le cadre et la programmation et aussi l'aspect économique positif. Les élus doivent dire s'ils veulent poursuivre l'année prochaine.

Fatima Mammar estime que cette manifestation est importante pour le village.

Adrien Py pense que le rangement en fin de marché peut être assuré par les gens sur place.

Des pistes sont évoquées pour améliorer la gestion des parkings (incivilités), utiliser éventuellement les prés derrière le cimetière etc...

- Opéra promenade :

C'était un beau spectacle qui a attiré 300 personnes. Les villageois étaient présents pour les hébergements, l'aide aux repas. Est à améliorer le rangement après le repas du soir, tard dans la nuit.

- Fort en musique :

C'est beaucoup d'organisation pour une petite commune. Certes, il y a eu cumul marché-opéra-concert mais le Maire propose de se positionner sur la journée du dimanche avec un seul concert.

Il est remarqué que les bénévoles de Fort en musique aident peu la commune. Il manque des bénévoles pour l'après concert (repas pour les artistes et les bénévoles se terminant tard).

3 animations, même avec ce niveau de qualité, dans la même semaine c'était "un peu trop" à la fois pour les élus, les bénévoles, et les villageois.

Après réflexions, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable pour les mardis-marchés 2024
- **Propose** à Fort en musique juste un concert le dimanche et non une journée complète le samedi.

## 11) Projets 2024

Adrien Py annonce l'arrêt des chantiers quichelots. Il estime que les villageois n'ont finalement pas beaucoup suivi, avec un peu toujours les mêmes bénévoles. Le rythme de tous les mois est très prenant. Le projet de la fontaine rue de la Stolle n'a pas encore été fini par l'employé municipal.

Fatima Mammar rappelle le flop « d'Auxelles-Haut village autonome » et s'interroge sur comment attirer les personnes ?

Elle souhaite néanmoins organiser une soirée cinéma pour les jeunes à Auxelles-Haut.

Geneviève Dufour informe le conseil sur le projet « Carnet de voyage » mis en place par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges en lien avec la médiathèque et qui aura lieu à Auxelles le 7 et 14 octobre, à Giromagny en janvier et à Lepuix en mai/juin. Une exposition des travaux aura lieu à l'automne 2024.

## 12) Activités commerciales sur la commune

- Zumba sur la Feuille tous les lundis de juillet/août
- Qi Gong & sons, sur la Feuille, au mont Ménard.

Des activités "commerciales" sur le ban communal peuvent être demandées par des "non-quichelots". Y a t'il lieu de les signaler ?

En tous cas, il est convenu que la mairie ne fera plus de "publicité commerciale" sur Illiwap et se limitera, au plus, à une simple information.

## 13) Repas des anciens et marché de Noël

- Repas des anciens : Patrick a accepté d'être le cuisinier du repas du 15 octobre.
- Marché de Noël : Amandine informe que Giromagny a programmé leur marché de Noël le même week-end et demande qu'on modifie la date. Auxelles-Haut a été le 1<sup>er</sup> marché du Territoire de Belfort et a toujours fait le 1<sup>er</sup> week-end de l'Avent. Donc, on maintient les dates de début décembre.

## 14) Divers

Prochain conseil municipal : lundi 9 octobre.

La séance est levée à 22h30

Pour extraits certifiés conformes

A Auxelles-Haut, le 9 octobre 2023

Le Maire



Arnaud ZIEGLER



La Secrétaire

Geneviève DUFOUR

